

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, sur convocation adressée le 02 décembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Emilie BOUNOUANE à Philippe SCHMIT, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Eric MEUNIER à Véronique THIBOUST, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Absents : Rebecca BRUNET, Philippe FORGE, Jacques MAUPU, Mélanie MOURANT PERINO, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 48

DELIBERATION N°2025- 232 FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-LUPERCE CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE COURVILLE- LOULAPPE

Par délibération en date du 24 novembre 2025, le conseil municipal de Saint-Luperce a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à propos de l'opération suivante dont le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € H.T.	Financeurs	Montant en € H.T.	%
Enfouissement des réseaux route de Courville-Loulappe à Saint-Luperce	445 250,72 €	Commune de Saint-Luperce	165 375,97 €	37,14
		Subvention FDI	28 200 €	6,33
		SYNELVA	67 715,78 €	15,21
		Prise en charge Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	174 667,47 €	39,23
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)	9 291,50 €	2,08
TOTAL	445 250,72 €	TOTAL	445 250,72 €	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025

Il est proposé de verser un fonds de concours à la commune de Saint-Lupercé pour un montant maximum de 9 291,50 € concernant le financement de l'opération retracée dans le tableau ci-dessus.

La commune devra assurer, par quelque moyen que ce soit, la publicité de l'aide financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

En effet, il est rappelé dans le Règlement d'attribution des Fonds de concours à l'article 6 la disposition suivante : « *En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CCEBP au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCEBP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération* ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours pour l'opération présentée dans le tableau ci-dessus au profit de la commune de Saint-Lupercé pour un montant de 9 291,50 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Hervé BUISSON

